



# Thônex

procès-verbal  
séance du 8 mai 2018

présents :

Messieurs	Marc Kilcher Philippe Decrey Pascal Uehlinger	maire conseiller administratif conseiller administratif
Monsieur	Adrien Rufener	président du conseil municipal
Mesdames	Julie Bersier Janine Delmenico Nadia Giacobino Katia Gregori	Marta Macchiavelli Danielle Oppliger Heidi Tercier
Messieurs	Sami Agraniou Andrew Arpidone David Avigdor Philippe Calame Joseph Camuglia Marcel Constantin Bruno Da Silva Martin Germann Edouard Houman Stephen Knörr	Alain Nicolet Philippe Noël Guy Saudan José Simoes Ashwani Singh Richard Stark Ali Üregen Florian Wünsche Philippe Zaugg

ordre du jour – discussion et vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2018
2. Communications du bureau du conseil municipal
3. Communications du conseil administratif
4. Rapports des commissions.
5. Traitement de la pétition déposée par Mme Marianne Guarino, intitulée :  
« développement durable à Thônex ». (RM-18-02)
6. Crédits budgétaires supplémentaires 2017. (DA-18-09)
7. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2017. (DA-18-10)
8. Comptes 2017 de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement.  
(DA-18-11)
9. Demande d'un crédit de CHF 170'000,- en vue de la réhabilitation de l'ancienne école de Fossard - sise à l'avenue de Thônex 65 (DA-18-12)
10. Demande d'un crédit de CHF 185'000,- en vue la mise en place de nouvelles bandes lumineuses au sol sur la place de Graveson (DA-18-13)



11. Réaménagement de la place de Moillesulaz  
Constitution d'une servitude de superficie en faveur de la commune de Thônex grevant une partie du futur couvert de la place de Moillesulaz et cession gratuite à la commune dudit couvert avec prise en charge de l'entretien de l'entier de celui-ci. (DA-18-14)
12. Projets de délibération.
13. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe libéral-radical (PLR), ayant comme intitulé : « Baissons les prix lors des fêtes communales ». (MM-18-01)
14. Propositions du conseil administratif.
15. Questions écrites.
16. Propositions individuelles.
17. Renouvellement du bureau du conseil municipal pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2019. (DM-18-01)

\*

## 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2018

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2018 est approuvé par 24 voix, soit l'unanimité.

## 2 Communications du Bureau du Conseil municipal

### 2.1 Course pédestre à travers le coteau de Bernex

Le président informe que le Bureau a reçu une lettre de la commune de Bernex, qui remercie Thônex pour son investissement dans la course pédestre à travers le coteau et félicite M. Saudan, qui a terminé en troisième position et qui était le premier non-bernésien. Le président le félicite également.

### *Applaudissements*

### 2.2 Repas de fin de présidence

Le repas de fin de présidence aura lieu le 31 mai 2018, au restaurant 2 Potes O'feu, au Vieux-Chêne. De plus amples informations suivront.

### 2.3 Le président ajoute qu'à 23h. il sera passé au point 14 de l'ordre du jour : « propositions du conseil administratif ».

## 3 Communications du conseil administratif

### 3.1 M. Marc Kilcher, maire

#### 3.1.1 Tournoi de pétanque

M. Kilcher informe que le tournoi de pétanque thônésien se déroulera le 24 mai 2018.

#### 3.1.2 Tournois de football et de pétanque des élus genevois

Les tournois de football et de pétanque organisés par la présidence du Grand Conseil sont ouverts à tous les élus du canton.



Ils se dérouleront le 2 juin 2018. Si certains conseillers municipaux souhaitent former une équipe, ils peuvent s'adresser au secrétariat de la commune.

### 3.1.3 Contrôles de vitesse

M. Kilcher souhaite donner, à chaque séance du conseil municipal, des chiffres concernant les contrôles de vitesse réalisés sur la commune. Un contrôle de vitesse a été réalisé à l'avenue des Verchères, qui est limitée à 30 km/h. Il en est ressorti que 60% des véhicules dépassaient la limite fixée. La commune a donc demandé, dans le cadre du CLS, l'intervention de la brigade du trafic. A l'inverse, sur l'avenue de Thônex, il a été relevé que seuls 6% des véhicules excédaient la limite de vitesse. Il s'agit d'une bonne nouvelle. M. Kilcher ajoute que le contrôle s'est déroulé sur 5 jours.

### 3.1.4 Semaine de valorisation des déchets

M. Kilcher signale que, les deux dernières semaines du mois d'avril, s'est déroulée la semaine de valorisation des déchets. Moins de 500 petites poubelles vertes ont été distribuées, contre 800 en 2017. Dès lors, il est possible de conclure que les communiens qui le souhaitaient ont pu obtenir une petite poubelle verte.

*[Arrivée de Mme Macchiavelli à 20h05]*

## 3.2 M. Philippe Decrey, conseiller administratif

### 3.2.1 Inauguration de la Voie verte

M. Decrey informe que l'inauguration de la Voie verte se déroulera le 2 juin, en collaboration avec la commune de Gaillard. Des informations supplémentaires parviendront bientôt aux conseillers municipaux. Un flyer destiné aux communiens sera également imprimé.

## 3.3 M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif

### 3.3.1 Dénomination des artères des Communaux d'Ambilly

M. Uehlinger informe que la dénomination des artères des Communaux d'Ambilly est remise en question. Une grande partie des dénominations sont en lien avec l'agriculture. L'allée principale s'appelle l'allée des Robiniers. Toutefois, il a été souligné que cet arbre est invasif et interdit à la plantation. Il paraît donc opportun de changer la dénomination. Cela demande une consultation publique. Une deuxième demande a émané des personnes qui s'occupent de la communication concernant le développement urbain des Communaux d'Ambilly. Cette dénomination est de typologie française. Le terrain a généré plusieurs situations conflictuelles au niveau de l'Etat, des communes et des promoteurs.



Afin de donner une image plus positive du quartier, il a été proposé de changer le nom du quartier. Le nom « Belle Terre » est ressorti des discussions. Ce nouveau nom sera lancé dans le futur. Il s'agit d'observer les réactions de la population avant de le mettre en consultation publique, dans une année, si le nom entre dans les mœurs. D'autres propositions pourront être faites. Il serait également possible que l'allée principale porte le même nom que le futur quartier.

### 3.3.2 Rachat de trois villas par la commune

M. Uehlinguer projette une image de la zone de l'école Marcelly et de la piscine de Thônex. Actuellement, trois villas se situent le long de la promenade des Oiseaux. L'une d'elle appartient déjà à la commune. Les deux autres propriétaires terriens sont prêts à vendre leur villa, en contrepartie de l'acquisition d'un appartement sur la zone de Clair-Val. La proposition d'acquisition des deux parcelles, au prix de la zone de développement, majoré d'une petite demande des propriétaires, sera présentée au mois de juin. L'achat de la grande propriété, Dorenter sera proposé pour CHF 2'100'000.- et l'achat de la villa Fischele sera proposé pour CHF 1'450'000.-. M. Uehlinger explique ensuite qu'il serait possible de prévoir un parc sur la zone où se trouvent actuellement les villas. Le coût de la démolition éventuelle des villas sera également soumis aux conseillers municipaux.

### 3.3.3 Décès de Mme Munier

Mme Simone Munier est décédée le 21 avril 2018. La commune avait acheté son terrain sous forme d'un viager, qui a été long. Elle a reçu une notification du notaire, qui stipulait que la commune de Thônex était l'unique héritière testamentaire de Mme Munier. Au vu des art. 557 et 558 du Code civil suisse et de l'art. 110 de la Loi genevoise d'application du Code civil suisse, le notaire a remis, sous pli, à la commune, une photocopie du testament public de Mme Munier, instrumenté le 7 avril 2003, ainsi qu'une photocopie du codicille, qui date du 20 janvier 2006. La commune recevra plusieurs éléments. Elle ne sait pas encore comment gérer ces dons. Le service de Surveillance des communes sera contacté afin d'éclaircir la situation.

M. Kilcher ajoute que le projet de réaménagement du parc Munier a été soutenu par les conseillers municipaux. Le conseil administratif souhaite saisir l'occasion de l'achat des trois villas pour réaliser un grand parc, soit un espace de verdure qui profiterait à l'ensemble des communiens et principalement aux communiens qui habitent en zone urbaine. A ce stade, le point important, qui a déjà été présenté, est que le souhait du conseil administratif s'inscrit dans la planification et la mise en place d'une trame verte sur la commune, à l'instar de la Voie verte. Il est également envisagé de poursuivre la trame verte derrière la salle des fêtes, voire sur la place du Chêne Vert.

*[Arrivée de M. Da Silva à 20h15]*



#### 4 Rapport des commissions

M. Ashwani Singh, président de la commission des travaux, bâtiments fait un résumé sur la visite des pavillons provisoires de l'administration qui s'est déroulée avant la séance de la commission le 12 avril dernier :

*La commission s'est réunie en présence de MM. Decrey et Uehlinger, Conseillers administratifs, de MM. Fortuna et Poncioni, respectivement Secrétaire général adjoint et responsable du service technique, de M. Pino, architecte pour la visite des pavillons provisoires et, enfin, de M. Righetti de la Brasserie l'Apaisée et de M. Saillet des Larmes du Soleil, pour le point un de l'ordre du jour de la commission, pour lequel j'interviendrai sous le point neuf de l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal.*

*Une première partie était consacrée à la visite des pavillons provisoires devant loger le personnel de la Mairie le temps que dureront les travaux de rénovation intérieure de la mairie et ceux de la construction du nouveau bâtiment de la mairie, respectivement pour des périodes de 12 à 24 mois. Ces pavillons se trouvent sur le site de la villa Minazzi, aujourd'hui démolie. Les participants, qui comprenaient également les salariés de la mairie, ont pu poser différentes questions auxquelles les réponses ont été apportées par les conseillers administratifs, le service technique et l'architecte.*

*Au point deux de l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2017 a été approuvé par 5 oui et 4 abstentions.*

*Au point trois consacré aux « divers », un commissaire a soulevé la question des travaux sur un trottoir de Thônex-Vallard ; un autre commissaire a souhaité savoir quand débuteraient les travaux de rénovation de la mairie, de la construction du bâtiment administratif à l'avenue Tronchet et de l'école des Communaux d'Ambilly.*

*La séance a été levée à 20h05.*

#### 5 Traitement de la pétition déposée par Mme Marianne Guarino, intitulée : « développement durable à Thônex ». (RM-18-\*)

M. le président donne lecture du texte de la pétition et relève qu'elle est munie d'une seule signature :

concerne développement durable à Thônex - pétition

Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

A plusieurs reprises au téléjournal de la RTS il a été question de la chute importante du nombre d'oiseaux dans notre région, en raison en partie des traitements chimiques utilisés dans l'agriculture.

La France est également touchée par ce désastre écologique et pour donner plus de chance à la reproduction de cette population, certaines communes ont décrété une Journée des oiseaux, ayant pour but l'accrochage de nichoirs dans des arbres.

Qu'en est-il à Thônex ? Serait-ce envisageable de placer des nichoirs dans notre commune ?



Par ailleurs, concernant les plastiques à recycler, autre problématique qui touche notre environnement, vous avez certainement constaté qu'il y a une confusion entre les emballages de PET et ceux en plastique. Le symbole de recyclage est inscrit sur les flacons/bouteilles de lessive/huile/lait etc. qui fait penser qu'on peut les mettre dans les conteneurs de PET, ce qui n'est pas le cas.

La commune de Thônex, pourrait-elle faire une campagne pour que la population puisse recycler aussi le plastique et auquel cas il faudrait placer des conteneurs dans les mêmes lieux de récupération que pour le PET ?

Par ces actions, la commune de Thônex répondrait aux cahiers des charges de l'Agenda 21 et montrerait sa détermination envers les générations futures en matière de développement durable.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette pétition et vous présente, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, mes plus cordiales salutations.

Marianne Guarino

Copies : Conseil administratif de la commune de Thônex

M. Michael Flaks, directeur général de l'intérieur du département présidentiel

M. Guillaume Zuber, directeur de la surveillance des communes

M. Rufener, président informe que le bureau a, dans sa séance du 30 avril 2018, préavisé à l'unanimité au renvoi de cette pétition au conseil administratif

la discussion est ouverte

M. Agraniou fait une déclaration au nom du groupe VI-VE & GS :

*Je vais faire une déclaration très courte au nom du groupe VI-VE & GS. Pour nous, il est très important de rester à l'écoute de la population et de considérer ses opinions. Par conséquent, nous souhaitons le renvoi au conseiller administratif afin qu'il puisse étudier la faisabilité des différents points mentionnés dans cette pétition.*

suite à une courte discussion la résolution suivante est votée :

#### r é s o l u t i o n

- vu l'article 38 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 40, al. d) du règlement du conseil municipal du 30 septembre 2003,
- vu la pétition déposée le 17 avril 2018 par Madame Marianne Guarino, ayant comme intitulé :
  - « développement durable à Thônex »,
- attendu que le bureau a proposé, lors de sa séance du 30 avril 2018, de transmettre cette pétition au conseil administratif pour raison de compétence,



– sur proposition du bureau,

le conseil municipal

d é c i d e

par 26 voix soit à l'unanimité

1. De confirmer la décision du bureau et de de transmettre cette pétition au conseil administratif pour raison de compétence.
2. D'informer les pétitionnaires de cette décision en la motivant.

## 6 Crédits budgétaires supplémentaires 2017 (DA-18-09)

M. Pascal Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué aux finances, fait sa déclaration sur l'ensemble des points 6 et 7 relatifs à l'approbation des comptes communaux 2017.

M. Uehlinger présente les comptes 2017. Les revenus ont été moins élevés que cela ne figurait au budget. Par contre, les charges ont suivi la même progression. Les comptes sont équilibrés, avec un léger excédent de CHF 119'000.-. Il en va de même au niveau de l'autofinancement, en lien avec les investissements, qui laisse apparaître un solde positif d'environ CHF 1'500'000.-

M. Uehlinger compare ensuite l'impôt sur les personnes physiques, qui représente la majorité des revenus de la commune, au budget voté.

- la moyenne des chiffres concernant les impôts sur les personnes physiques est de CHF 26'806'666.-
- la moyenne des budgets votés est de CHF 27'012'400.-
- l'écart est de CHF 205'734.-

L'écart est plus faible que tous les écarts connus entre le budget et les comptes. Il serait peut-être plus simple de prendre la moyenne, sur les 5 dernières années, de ces deux objets et de les inscrire au budget de fonctionnement. La marge d'erreur serait ainsi plus faible.

Une discussion avait par ailleurs eu lieu concernant la valeur des centimes, par rapport à l'évolution de la population. La commune est passée de 13.400 habitants, en 2009, à 14.200, en 2017. Le centime n'a pas beaucoup fluctué. Il est donc possible d'admettre une stabilité du centime par rapport à la population, même si le futur aiguillera la commune sur d'autres chiffres, au vu des urbanisations en cours.

Au niveau des dépenses par les différents dicastères, M. Uehlinger pointe uniquement quelques postes. Concernant les bâtiments publics, les travaux sur le parvis de la mairie et l'amortissement complémentaire de MICA ont fait diminuer la somme totale.

Concernant les finances et impôts, M. Uehlinger relève certaines variations de la valeur. La commune a dissous CHF 9'900'000.- de reliquats d'impôts, pour se mettre aux normes.



La contrepartie est l'amortissement complémentaire concernant Marcelly et se montant à CHF 2'400'000.-.

M. Uehlinger projette la synthèse des différents revenus. L'impôt sur les personnes physiques est la plus grande partie des revenus. Suivent les revenus des biens, des locations, la péréquation communale, qui pour l'instant est positive, la taxe professionnelle et les autres revenus. M. Uehlinger montre ensuite les excédents de revenu, sous forme de graphique. Entre 2010 et 2017, la commune a bien tenu le cap. Elle n'a connu qu'un épisode négatif, en 2015. M. Uehlinger souligne ensuite que les crédits supplémentaires à voter sont relativement faibles. Les conseillers municipaux devront voter, à la prochaine délibération, des crédits supplémentaires plus importants. La commune tient bien le cap par rapport au budget voté.

Les investissements réalisés en 2017 se chiffrent à CHF 6'642'000 et se situent donc environ à CHF 1'500'000.- en dessous de l'autofinancement.

- la plus grande partie concerne les collecteurs et la gestion des déchets et se chiffre à CHF 2'212'000.-,
- CHF 1'145'000.- concernent la protection du Foron, au niveau du CEVA,
- CHF 1'057'000.- concernent le séparatif d'Etienne Chennaz-Valencien,
- CHF 1'146'000 sont en lien avec la protection du Foron-CEVA,
- les investissements correspondant au plan directeur communal se chiffrent à CHF 140'000.-,
- concernant la sécurité civile, le chiffre est de CHF 287'000 et est en lien avec le local des APM, qui est copartagé,
- la somme de CHF 1'263'000.- a été investie pour la petite enfance, essentiellement pour l'école MICA,
- CHF 348'000.- sont liés aux espaces verts et aux divers sports,
- CHF 62'000.- concernent le football, au CSSM,
- CHF 67'000.- sont en lien avec le parc Munier,
- et CHF 118'000.- concernent la salle des fêtes

M. Uehlinger explique ensuite que les dépenses en lien avec le chemin des Bois-des-Arts se montent à CHF 928'000.-, sur les CHF 1'141'000.- investis.

La trésorerie s'élève à CHF 1'500'000.-. Ce poste sera probablement dans le rouge en 2018. La commune devra en effet procéder à des investissements liés aux Communaux d'Ambilly, entre autres. M. Uehlinger espère que les futures recettes fiscales et l'allègement des investissements permettront de revenir dans le vert.

Finalement, M. Uehlinger relève que, depuis 2010, la dette communale par habitant a diminué. Elle est aujourd'hui de CHF 183.- par habitant.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 19 avril 2018 :

*Pour le premier point, concernant le crédit budgétaire de CHF 372'925.84.-, les commissaires l'ont approuvé à l'unanimité, soit 13 voix.*





*Concernant les comptes de fonctionnement de la commune, les commissaires tiennent à remercier M. Zeder et ses collègues du service financier de la commune ainsi que le conseil administratif, pour la bonne tenue des comptes et les informations transmises lors de la commission, qui ont permis de statuer valablement. Les commissaires ont donc également approuvé à l'unanimité, soit 13 oui, les comptes 2017 de la commune de Thônex.*

la discussion est ouverte

M. Arpidone fait une déclaration au nom du PDC.

*En préambule à notre déclaration nous formulons nos remerciements d'usage au service financier de l'administration communale ainsi qu'au Conseil administratif in corpore pour la qualité de l'information présentée. Il ne doit pas y avoir beaucoup d'autres Commune dans lesquelles la discussion sur les comptes (et celle sur le budget) est « bâchée » en une heure sous les acclamations de l'alternative et de l'opposition présumée pourtant censées être polarisées de la gauche à l'extrême droite.*

*Malgré des recettes fiscales en berne (-1.3 millions par rapport au budget, - 3.9 millions par rapport aux comptes 2016), la Commune a réussi l'exploit d'équilibrer ses comptes, dégageant même un petit boni de CHF 118'964.-.*

*Toutefois, nous devons bien nous garder de verser dans le triomphalisme, car derrière cet équilibre apparent se cache une dissolution de 3 millions de la provision sur le reliquat de l'impôt non encaissé, imposée par le nouveau référentiel comptable MCH2. A noter qu'un autre effet bénéfique de cette dissolution a été la possibilité de pouvoir procéder à des amortissements complémentaires de 1.7 millions à charge de l'exercice, ce qui permettra de pouvoir équilibrer plus facilement (ou moins difficilement) nos budgets futurs.*

*Nous ne le répéterons jamais assez, Thônex va devoir faire face à des défis auxquels elle n'a jamais été confrontée. Les projets d'urbanisme s'accumulent sur les bureaux du Conseil administratifs et les Communaux d'Ambilly rentrent en face de réalisation. Les investissements liés à ces opérations seront nombreux et dispendieux. Même si, au final, la Commune devrait s'y retrouver grâce à de nouvelles rentrées fiscales, il y aura forcément une période de latence qu'il nous faudra assumer. Heureusement pour nous, il n'a jamais été aussi favorable de s'endetter puisque nous sommes arrivés à l'aberration ultime qu'on nous rémunère pour nous endetter.*

*Notre Commune grandit de façon exponentielle et il nous faudra garder à l'esprit que le budget de fonctionnement devra également suivre. Loin de nous l'intention de vouloir une administration « à la française » et sa pléthore de fonctionnaires, mais nous ne devons pas perdre de vue que les collaborateurs de la Mairie ne sont pas des bêtes de somme et que le cliché du « rond-de-cuir » appartient désormais au passé. Un renforcement du service de cohésion sociale, du service financier ainsi que du service technique est d'ailleurs d'ores et déjà envisagé.*

*De même, il nous faudra veiller à ce que l'on appelle communément la « classe moyenne » ne se sente pas être le dindon de la farce. De nombreux contribuables, trop riches pour faire valoir un quelconque droit aux subsides mais pas assez pour accéder à la propriété ont le sentiment d'être abandonnés par la classe politique et ceci se ressent non-seulement dans nos comptes, la diminution des rentrées fiscale exprimée précédemment en est un reflet, mais également dans les taux de participation aux élections successives qu'elles soient communales, cantonales ou fédérales.*

*Pour conclure, nous engageons le Conseil administratif à poursuivre sa bonne gestion des deniers publics qui nous a permis jusqu'alors, contre vents et marées et malgré les transferts de charges du Canton (nous en votons d'ailleurs un ce soir au point 11) de maintenir un centime additionnel raisonnable au vu de la typologie de notre Commune.*



M. Wünsche fait une déclaration pour le groupe PLR.

*Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,*

*CHF 118'964.- et un petit centime, voilà le modeste excédent aux comptes 2017 avec lequel nous nous trouvons. Sur plus de 37,5 millions de budget annuel, voilà un écart d'à peine 0,3%. Et lorsque l'on connaît la précision des prévisions concernant l'impôt sur les personnes physiques qui nous sont transmises en début d'année par l'Etat - précision qui ferait pâlir un horloger suisse - on ne peut que se féliciter que nos autorités soient aussi à même de maintenir la barque communale à flot, vu la variabilité de cette rentrée, représentant pourtant 70% de nos revenus.*

*Avec CHF 884'502.- de moins que ce qui était prévu au budget, cette diminution de rentrée fiscale a pu être équilibrée, en se serrant une fois de plus la ceinture. Notre groupe salue la prudence de nos magistrats et continuera de soutenir ses autorités dans leurs efforts en vue de préserver des finances équilibrées. Les budgets des prochaines années devront faire à de nouveaux défis. Les futurs projets de notre commune démarrent: les immeubles de Clair-Val sont déjà sortis de terre et les Communaux d'Ambilly ne vont plus tarder; mais même si ces nouveaux quartiers amèneront de jeunes ménages, ce dont on ne peut que se réjouir, ces futurs habitants auront besoin d'infrastructures, raison pour laquelle il faudra donc continuer à se serrer la ceinture, mais nous continuerons de le faire, année après année, afin de permettre à notre commune de se développer.*

*En ce qui concerne les crédits budgétaires supplémentaires et vu le montant modéré de la demande, je ne m'attarderai pas longtemps sur ce point: les dépassements sont mesurés, et il n'y a rien d'alarmant à constater. Pour terminer, permettez-moi de citer Vauvenargues qui, en 1746, disait: « De tous les talents, savoir gouverner est le plus rare. » A voir la manière avec laquelle cette commune est gouvernée, je ne peux que saluer l'excellent travail du conseil administratif in corpore, et plus particulièrement de M. Pascal Uehlinger, responsable du dicastère des finances, ainsi que M. Philippe Guex, secrétaire général, M. Michel Zeder, secrétaire général adjoint, M. Frédéric Giroud, responsable de la comptabilité, et toute l'administration communale. Il est donc bien évident que le groupe PLR votera favorablement à l'unisson les points 6 et 7 de ce conseil municipal, tout en étant persuadé que vous en ferez de même!*

*Pour le groupe libéral-radical, Florian Wünsche*

M. Noël fait une déclaration pour les groupes VI-VE et GS.

*En guise d'introduction, nous aimerions remercier M. Michel Zeder, secrétaire général adjoint responsable des finances, M. Frédéric Giroud, son assistant, ainsi que les collaborateurs de la mairie pour le travail de préparation et de présentation des comptes que nous allons voter ce soir. La qualité des documents remis et des réponses apportées aux questions posées ont permis un travail efficace dans le cadre de la commission Finances. Nous saluons aussi le travail du conseiller administratif en charge des finances, ainsi que celui de ses collègues, pour le soin apporté à une gestion financière contrôlée et raisonnable de notre commune.*

*En ce qui concerne les crédits budgétaires supplémentaires 2017, nous constatons que les dépassements ont été documentés et expliqués de manière précise. Nous approuvons donc ces crédits budgétaires supplémentaires.*

*Concernant les comptes de la commune, nous prenons acte du résultat de l'exercice 2017 et du bilan positif qu'il présente. Cela montre que la situation de la commune est globalement saine et que le conseil administratif gère avec soin l'argent public comme celui lui est demandé.*



*En ce qui concerne l'analyse de la situation plus globale, nous relevons que les rentrées fiscales connaissent à nouveau une évolution à la baisse en 2017. Il va falloir garder ce facteur à l'esprit dans l'élaboration des budgets des années à venir, étant donné les besoins en investissements.*

*Les groupes VI-VE / GS seront particulièrement attentifs dans l'élaboration des prochains budgets à ce que les dépenses d'équipement, soit les investissements dans les nouveaux bâtiments communaux (annexes de la mairie, villa Fortuna, bâtiment administratif et Communaux d'Ambilly), ne se fassent pas au détriment des prestations offertes à la population, que ce soit dans les domaines sociaux, culturels, sportifs ou environnementaux. En automne prochain, nous y veillerons lors de l'établissement du budget 2019.*

*Les groupes VI-VE et GS approuveront les comptes 2017 de la commune de Thônex.*

*Pour les groupes VI-VE et GS,  
Philippe Noël.*

M. Singh relève que M. Noël a omis de parler de la sécurité, qui est également une prestation offerte à la population.

M. Noël note pour l'an prochain.

M. Stark remercie l'administration de la commune de Thônex ainsi que le conseil administratif pour la bonne gestion de l'exercice 2017. Le résultat est réjouissant. M. Stark tient à rappeler que, pour l'année 2018, voire 2019, certaines bonnes surprises, liées à des fortunes provenant de l'étranger, devraient parvenir à la commune. Les impôts sur les personnes physiques devraient être en augmentation. Il y aura donc une bonne répartition sur les différentes communes, tant concernant l'impôt sur la fortune que l'impôt sur les revenus. M. Stark se réjouit de voir les comptes de l'année suivante. Il espère que le canton ne dilapidera pas ces sommes avant de les redistribuer.

M. le président remercie M. Stark pour sa déclaration et ses prévisions. Il s'agira de voir, l'année suivante, si lesdites prévisions étaient fondées.

la parole est passé à M. Arpidone pour la lecture de la délibération

crédits budgétaires supplémentaires 2017  
demande d'un crédit de CHF 372'925,84

- vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 19 avril 2018,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 26 voix soit à l'unanimité



1. D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2017 suivants, pour un montant total de CHF 372'925,84 (trois cent septante-deux mille neuf cent vingt-cinq francs et quatre-vingt quatre centimes), soit :

01.318	honoraires et prestations de service	CHF	4'086,00
05.310	fournitures de bureau et imprimés	CHF	1'626,03
08.314	entretien des immeubles par des tiers	CHF	32'541,35
11.315	entretien d'objets mobiliers par des tiers	CHF	5'112,53
11.318	honoraires et prestations de service	CHF	7'124,26
14.311	meublier, machines et véhicules	* CHF	0.00
14.313	achat fournitures et marchandises	CHF	359,65
14.315	entretien d'objets mobiliers par des tiers	CHF	1'895,38
14.351	dédommagements versés au canton	CHF	5'191,35
21.311	meublier, machines et véhicules	CHF	50'473,90
21.314	entretien des immeubles par des tiers	CHF	38'823,13
21.332	amort. ordinaire du patrimoine admin.	* CHF	0,00
33.312	eau, énergie, combustibles	CHF	1'691,10
33.313	achat de fournitures et de marchandises	* CHF	1'678,03
33.314	entretien des immeubles par des tiers	CHF	993,61
34.314	entretien des immeubles par des tiers	CHF	11'687,95
34.318	honoraires et prestations de service	CHF	79.45
34.319	frais divers	CHF	10'660,60
35.306	prestations en nature	CHF	627,60
35.313	achat de fournitures et de marchandises	* CHF	0.00
35.319	frais divers	CHF	6'657,89
35.332	amor. extraordinaire du patrimoine admin.	* CHF	0,00
58.301	traitement du personnel	CHF	77'580,00
58.303	assurances sociales	CHF	7'427,55
58.304	caisse de pension	CHF	2'086,20
58.305	assurances maladie et accidents	CHF	1'239,25
58.306	prestations en nature	CHF	57,45
58.314	entretien des immeubles par des tiers	CHF	113,40
58.318	honoraires et prestations de service	CHF	12,41
62.318	honoraires et prestations de service	CHF	19'582,19
62.364	société d'économie mixte	CHF	10'800,00
72.311	meublier, machines et véhicules	* CHF	18'022,81
74.313	achat et fournitures et de marchandises	CHF	1'287,85
74.314	entretien des immeubles par des tiers	CHF	1'181,80
78.367	étranger	CHF	7'000,00
90.313	achat de fournitures et de marchandises	CHF	131,10
90.346	communes françaises	CHF	379,41
90.351	dédommagements versés au canton	CHF	8'001,92
95.314	entretien des immeubles par des tiers	CHF	35'279,04
95.318	honoraires et prestations de services	<u>CHF</u>	<u>1'433,65</u>

Total des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2017 CHF 372'925,84

\*./.. crédits budgétaires supplémentaires votés en 2017 par le conseil municipal :

délibération n°149 - le 14 nov. 2017

- rubrique 14.311 CHF 59'000,-

délibération n°141 - le 14 nov. 2017

- rubrique 21.332 CHF 2'479'500,-

délibération n°100 – le 11 avril 2017

- rubrique 33.313 CHF 32'000,-

délibération n°111 – le 20 juin 2017

- rubrique 35.313 CHF 46'000,-

délibération n°141 – le 14 nov. 2017

- rubrique 35.332 CHF 307'522,-

délibération n°133 - le 3 oct. 2017

- rubrique 72.311 CHF 28'000,-

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ainsi que par des plus-values enregistrées aux revenus.

7 Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2017 (DA-18-10)

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, a déjà donné lecture des conclusions du rapport de la séance du 19 avril 2018 au point précédent.

la discussion est ouverte

la parole n'est pas demandée

la parole est passé à M. Stark pour la lecture de la délibération

compte rendu financier 2017  
comptes de fonctionnement et d'investissement communaux

- vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le compte rendu financier pour l'exercice 2017, qui comprend le compte de fonctionnement, le compte des investissements, le bilan et les tableaux demandés par le département,
- vu le rapport favorable de la commission des finances du 19 avril 2018,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 26 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2017.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2017 pour un montant de CHF 37'569'727,26 aux charges et de CHF 37'688'691,27 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 118'964,01.



3. D'approuver le compte d'investissement 2017 pour un montant de CHF 6'642'135,21 aux dépenses et de CHF 409'015,27 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 6'233'119,94.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 6'233'119,94 par l'autofinancement à raison de CHF 7'785'671,40 au moyen de la somme de CHF 7'666'707,39 d'amortissements représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, dont CHF 2'787'021,30 d'amortissements complémentaires et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant CHF 118'964,01, l'excédent de financement s'élevant à CHF 1'552'551,46.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 118'964,01 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2017.
6. d'approuver le bilan au 31 décembre 2017, totalisant à l'actif un montant de CHF 156'929'360,26 qui se compose de :

– patrimoine financier	CHF	75'348'043,84
– patrimoine administratif	CHF	<u>81'581'316,42</u>
Total de l'actif	CHF	156'929'360,26

et au passif un montant de CHF 156'929'360,26 qui se compose de :

– engagements courants et passifs transitoires	CHF	3'961'129,30
– dettes à moyen et long termes	CHF	17'900'000,00
– provisions	CHF	6'862'928,04
– engagements envers les financements spéciaux	CHF	15'768'169,70
– fortune nette	CHF	<u>112'437'133,22</u>
Total du passif	CHF	156'929'360,26

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2017 à CHF 21'149'237,68.

## 8 Comptes 2017 de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement. (DA-18-11)

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué aux finances et président de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement afin qu'il donne des explications sur les résultats des comptes 2017 :

M. Uehlinger relève que le bénéfice est relativement important, même s'il l'est moins que les années précédentes. Cela est dû au fait que des réserves ont été réalisées sur les travaux.



M. Philippe Calame, président de la commission des finances, pour la lecture des conclusions du rapport de la séance du 19 avril 2018 :

*Les comptes de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement ont été préavisés favorablement par 13 oui et une abstention pour raisons professionnelles.*

la discussion est ouverte

la parole n'est pas demandée

la parole est passé à M. Singh pour la lecture de la délibération

fondation de la commune de Thônex pour le logement  
bouclement des comptes de l'exercice 2017

- vu l'article 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu les comptes de l'exercice 2017, présentés par la Fondation de la commune de Thônex pour le logement,
- vu les rapports favorables :
  - de la fiduciaire chargée de vérifier les comptes,
  - du conseil de fondation,
  - du conseil administratif,
  - de la commission communale des finances du 19 avril 2018,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 25 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité

1. D'accepter les comptes de l'exercice 2017 de la fondation de la commune de Thônex pour le logement tels qu'ils lui ont été présentés.
- 9 Demande d'un crédit de CHF 170'000,- en vue de la réhabilitation de l'ancienne école de Fossard – sise à l'avenue de Thônex 65. (DA-18-12)

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué aux travaux, bâtiments et aux finances, souligne qu'il s'agit d'un objet important, qui a été étudié en commission des finances ainsi qu'en commission des travaux et bâtiments, bien que le montant soit relativement faible. La rénovation de ce bâtiment, qui date de plus d'un siècle et qui montre certains signes de vétusté, a été proposée en commission des finances. Les commissaires avaient demandé une réévaluation plus coûteuse pour une éventuelle réhabilitation différente de celle prévue par le conseil administratif, ce que ce dernier n'avait pas vu venir.



Finalement, l'objet a été renvoyé. La présentation du projet du conseil administratif, qui proposait la réhabilitation au bénéfice d'une société qui produit de la bière artisanale, a été faite en commission des travaux et bâtiments.

Les personnes présentes ont exposé un dossier très sérieux et étaient très motivées. La commission a été convaincue, à l'unanimité. L'objet a ensuite été réévalué en commission des finances, moyennant un supplément de CHF 10'000.- pour quelques aménagements.

Une grande partie des travaux concerne le remplacement des fenêtres. Depuis 1939, une partie des fenêtres sont murées. Il faudra casser les fenêtres afin de réinstaller les cadres d'origine et refaire les boiseries. CHF 20'000.- concernent le chauffage, CHF 15'000.- la maçonnerie et CHF 18'000 l'électricité. En effet, le bâtiment n'est pas grand mais il n'est pas aux normes, concernant la sécurité. Il existe un accès au triphasé sur le site. Les frais liés au parqueteur se montent à CHF 5'000.-. Il en va de même pour la peinture. CHF 24'000.- concernent les sanitaires et les divers et imprévus.

M. Ashwani Singh, président de la commission des travaux, bâtiments pour la lecture des conclusions du rapport de la séance du 12 avril 2018 :

*Le point « un » de l'ordre du jour concernait le projet de réhabilitation de l'ancienne école de Fossard.*

*M. Uehlinger a expliqué que M. Righetti, de la brasserie « l'Apaisée » trouvait le local adapté à ses besoins et que l'activité proposée permettrait une réhabilitation estimée à CHF 160'000.- pour un usage artisanal, alors qu'une rénovation complète coûterait le triple. M. Righetti a décrit son activité et exposé les raisons pour lesquelles il s'était intéressé à ces locaux. M. Sallet, apiculteur et producteur de miel de la marque « Larmes du soleil » a également présenté son activité et expliqué qu'il pourrait partager les locaux avec M. Righetti pour en faire un lieu ludique pour les enfants, centré sur le thème des abeilles. Une longue discussion s'est ensuite engagée entre les commissaires et les deux personnes auditionnées, portant notamment sur les besoins en eau et électricité, ainsi que sur l'évacuation des eaux usées.*

*Après le départ de MM. Righetti et Sallet, M. Decrey a expliqué que le conseil administratif renonçait à faire de cette ancienne école une annexe de la maison des quartiers, alors que certains locaux de l'école du Bois-des-Arts devant se libérer prochainement seraient mieux centrés et mieux adaptés. Une deuxième discussion s'est engagée, portant en autres sur la durée du bail, l'assise financière des deux structures artisanales et l'image pour la commune d'une telle activité artisanale, jugée très largement positive.*

*Au vote, la commission a préavisé favorablement à l'unanimité l'affectation des locaux aux deux entreprises artisanales, « l'Apaisée » et les « Larmes du soleil ».*

*A l'unanimité également, la commission a préavisé favorablement la rénovation des locaux pour un coût budgétisé à CHF 160'000.-.*

M. Philippe Calame, président des finances pour la lecture des conclusions du rapport de la séance du 26 avril 2018 :

*Pour son deuxième passage en commission, les commissaires ont approuvé cette demande de crédit à l'unanimité, soit 14 voix.*





la discussion est ouverte

M. Camuglia fait une déclaration pour les groupes VI-VE et GS.

*Lors de la présentation à la commission des finances du 12 avril 2018, des futurs locataires nous ont convaincu de leur sérieux et de leur ambition dans le développement de leur entreprise ainsi que l'attachement à notre commune.*

*Nous nous réjouissons de pouvoir donner la chance à deux jeunes entrepreneurs de pouvoir s'installer et se développer.*

*Nous espérons que les garanties et les promesses faites lors de cette séance seront maintenues dans un avenir proche.*

*C'est pour ces raisons que nos groupes soutiennent ce projet.*

M. Da Silva fait une déclaration pour le groupe PDC.

*Merci M. le Président,*

*Le groupe PDC et moi-même pensons que le montant qui nous est soumis aujourd'hui reflète bel et bien une nécessité de réhabiliter l'endroit concerné et nous le jugeons tout à fait adéquat et méritant le soutien de ce conseil.*

*Je ne vais pas refaire les nombreuses discussions qui ont déjà eu lieu en commission, mais cet investissement permettra très probablement, comme vous le savez, d'attirer un type d'activités nouveau sur la commune, en l'occurrence une brasserie, artisanale de surcroît.*

*Le PDC ne peut que se réjouir de l'arrivée, bien entendu d'un brasseur de bières, mais aussi et surtout d'une activité de type locale, proche des gens et qui saura sans aucun doute dynamiser localement notre tissu économique.*

*Les explications données en commission nous ont pleinement satisfaits. Allant des mérites d'une telle activité productive et économique, aux possibilités de créer des partenariats entre la commune et le futur locataire de lieux, en passant par, bien entendu, l'image de marque pour la commune avec un nouvel élément à inscrire au tableau du « made in Thônex ».*

*Mes chers, pour toutes ces raisons et pour ne pas allonger un débat qui a de toute façon conquis l'unanimité des commissaires dans la commission où je siège, je ne saurais que vous encourager à donner votre vote et votre accord à cette demande de crédit.*

*Et au passage, je prie nos collègues de l'Exécutif de prendre les dispositions nécessaires pour s'assurer que nous ayons, dès que possible, de telles boissons locales lors de nos agapes !*

M. Knörr fait une déclaration pour le groupe UDC.

*Le crédit demandé ce soir a les faveurs du groupe UDC.*

*Dans une commune outragée par une sur-densification irréfléchie, conserver les témoignages du passé est un devoir, adapter un ancien bâtiment aux récentes normes énergétiques une nécessité, profiter du départ de l'actuel locataire une excellente opportunité.*



*Judicieusement, et le hasard fait décidément bien les choses, l'installation du futur locataire pressenti, si elle se finalise, permet la présentation d'un crédit dont les coûts sont maîtrisés.*

*Pour le groupe UDC, c'est justement le profil du nouveau locataire qui a été convaincant. Nous aurions préféré un bâtiment à usage communal plutôt que privé, mais nous avons été séduits par la perspective du projet amené. En effet, le futur locataire, enfant des Trois-Chêne, promet un ancrage économique local et il sied de relever que sur le plan associatif, il a déjà fait preuve de son implication.*

*Cet ancrage local est une agréable surprise pour nous, qui déplorions avec inquiétude les actuelles options suivies par notre Exécutif. Au cours de cette législature, et avec l'habileté qui lui sied, nous avons constaté que ce dernier détricote avec application les liens établis avec les deux autres communes chénoises pour tisser un triste écheveau avec la France voisine. Cela est particulièrement visible dans le social et la culture. A croire que l'herbe est plus verte dans l'empire Macronien que sous les cieux de la douce Helvétie.*

*L'UDC accepte ce crédit.*

la parole est passé à Mme Gregori pour la lecture de la délibération

réhabilitation de l'ancienne école de Fossard  
sise à l'avenue de Thônex 65  
demande d'un crédit de CHF 170'000,-

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
-
- attendu que le bâtiment de Fossard date de 1883 et qu'il a été une des premières écoles communales,
- attendu qu'aucuns travaux importants n'ont été effectués depuis de nombreuses années si ce n'est un agrandissement en vue de créer une salle de jeux en 1939,
- attendu qu'une société de sécurité loue le bâtiment de Fossard depuis le début des années 1980, que les locaux actuels ne sont plus adaptés à leur activité,
- attendu que cette société a résilié son bail pour s'établir ailleurs sur la commune,
- attendu qu'il convient de mettre le bâtiment de Fossard aux normes actuelles en matière de consommation d'énergie en vue de sa relocation,
- vu l'exposé des motifs du service technique communal,
- vu le préavis favorable de la commission des travaux, bâtiments lors de la séance du 12 avril 2018,
- vu le préavis favorable de la commission des finances, lors de la séance du 26 avril 2018,

sur proposition du conseil administratif,



le conseil municipal

d é c i d e

par 26 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 170'000,- en vue des travaux de réhabilitation de l'ancienne école de Fossard – sise à l'avenue de Thônex 65.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Thônex dans le patrimoine financier.

10 Demande d'un crédit de CHF 185'000,- en vue de la mise en place de nouvelles bandes lumineuses sur la place de Graveson. (DA-18-13)

M. Marc Kilcher, maire et conseiller administratif délégué aux parcs, promenades fait un bref résumé de la situation. Un budget de CHF 185'000.- vise la réalisation d'une phase test, que le conseil administratif souhaiterait pouvoir mener avant le début de la saison chaude.

Cette phase concernera une bande lumineuse de 15 mètres. La place profite d'un éclairage au sol. Cela était souhaité par les architectes qui ont gagné le concours et qui ont eu l'appui du conseil administratif et du conseil municipal lors de la législature précédente.

Malheureusement, la commune est confrontée depuis quelques années à des déprédations particulièrement violentes sur l'éclairage au sol, qui n'est hélas pas assez protégé. La profondeur à disposition est trop faible. Depuis quelques temps, les éclairages cassés sont remplacés par du bois. Afin de maintenir l'esprit souhaité, le conseil administratif propose de faire, dans un dernier effort, un aménagement sur le type d'éclairage au sol. Il s'agirait donc de changer l'éclairage, en faveur d'un éclairage renforcé, plus solide et qui, selon les expériences du prestataire, devrait être en mesure de résister aux assauts.

La situation est malheureuse et c'est pour cela que la mise en place de nouvelles bandes lumineuses est prévue en deux temps. Tout d'abord, il s'agirait, cette année, de réaliser un test sur une bande lumineuse de 15 mètres. Cela permettra de voir comment cette bande survivra à la période estivale et aux crises de violence qui prennent certains sur cette place. Si l'éclairage survit et la sécurité est assurée, il serait envisageable de poursuivre la réalisation, pour les 80 autres mètres.

Le montant soumis au vote comprend la globalité du projet. Le conseil administratif souhaiterait cependant se concentrer sur une première bande lumineuse, dans un premier temps. Comme cela est indiqué dans l'exposé des motifs, si la bande lumineuse ne résistait pas aux assauts estivaux, le projet ne serait pas poursuivi et l'objet repasserait en commission. Il s'agirait alors de choisir un nouveau concept, soit d'abandonner l'éclairage, soit de choisir un autre granit, qui pourrait recouvrir l'éclairage actuel.



M. le président rappelle que le rapport de la commission parcs, promenades du 27 mars 2018 a été lu lors de la dernière séance du conseil municipal.

M. Nicolet ajoute simplement que les commissaires étaient tous d'accord de conserver l'esthétique issue du concours concernant la place de Graveson. Les commissaires ont donné leur accord au conseil administratif, qui a poursuivi le projet et a présenté la demande de crédit à la commission des finances. Au vote, cela s'illustre par 4 oui, 1 non et 3 abstentions.

M. Philippe Calame, président des finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 26 avril 2018 :

*Le crédit a été approuvé par 13 voix et une abstention.*

la discussion est ouverte

M. Agraniou fait une déclaration, en son propre nom.

*Pour ce sujet je vais faire une déclaration en mon propre nom.*

*Par cette brève déclaration, je réitère mon avis déjà donné lors de la commission parcs et promenades.*

*Je partage entièrement l'avis que la place de Graveson est une place importante pour Thônex et que, par conséquent, on se doit de la garder la plus jolie possible, car comme certains l'évoquent, elle sert de vitrine à notre commune.*

*Je suis également d'avis que les lumières au sol ont, sur le papier du moins, un rendu bien plus esthétique que si l'on devait remettre des pylons avec de l'éclairage indirect. Je suis aussi d'accord que le coût engendré par la mise en place d'un système différent (par exemple, l'éclairage indirect) ne serait pas forcément moindre.*

*Par contre, il y a quand même quelques petits détails qui m'interpèlent. Tout d'abord, j'ai de nouveau le sentiment d'être un peu coincé. On nous dit : « soit on fait cela, soit on abandonne tout le projet ». Je trouverais plus normal que l'on vienne avec plusieurs projets et que l'on puisse ensuite voter pour celui qui nous paraît le plus adéquat. Or, je n'ai pas l'impression que toutes les alternatives ont été étudiées en profondeur.*

*Ensuite, je trouve un peu dommage que l'on n'essaie pas de voir ce que l'on pourrait faire avec les installations existantes. On nous propose tout de suite de tout démonter et de tout réinstaller (car oui ce soir nous votons pour l'ensemble du crédit), sans vraiment penser au fait que ces installations ont déjà eu un coût auparavant.*

*On nous met un peu devant le fait accompli, maintenant que les installations sont presque inutilisables et que la rénovation coûterait trop cher. Mais alors pourquoi avoir attendu aussi longtemps pour réfléchir à une alternative ? Alternative qui aurait pu être, par exemple, un verre plus résistant au-dessus de ces lumières ou alors de boucher les jointures. J'ai été voir sur place et je pense que l'on aurait pu intervenir plus tôt et pour un coût moindre.*

*Je m'abstiendrai donc ce soir car, bien que je sois d'accord sur le principe de garder cette place avec cet éclairage, je n'en approuve pas la démarche.*

Sami Agraniou



Mme Gregori déclare que le groupe MCG acceptera la demande de crédit, sachant que CHF 32'200.- serviront à la phase d'essai. Il s'agira de voir ensuite s'il est possible de continuer ou s'il faut changer les installations.

M. Knörr lit la prise de position du groupe UDC.

*Sur la place de Graveson, la vidéo-protection donne de bons résultats, malgré les pudeurs et dénégations de celles et ceux qui n'acceptent une surveillance que si elle est conduite par la NKVD... Cependant, il est clair que nous tentons de vider un océan avec une cuillère à moka.*

*Place de Graveson, notre mobilier urbain est régulièrement victime de dégradations et la criminalité perdure. Alors, quelle erreur commettons-nous = Aucune, en fait, car notre collectivité ne peut agir que sur les effets, pas sur les causes. Causes que dénonce régulièrement l'UDC, mais il est évident qu'autour de cette table une majorité est imperméable à nos arguments et solutions, préférant la politique de l'autruche.*

*Nous voterons le crédit souhaité et proposons à nos adversaires, si réfractaires à la raison, de prendre connaissance de l'étude du gouvernement allemand menée en Basse Saxe. Celle-ci avait pour but de dédouaner Frau Merkel de ses errances. L'effet fût totalement inverse.*

M. Kilcher souhaiterait répondre à M. Agraniou. Se déplacer sur place ne permet pas de comprendre la technicité de la problématique à laquelle la commune est confrontée. Il s'agit d'une dalle dont la profondeur n'est pas suffisante pour faire de vrais travaux. Il est impossible de mettre en place des lampadaires sur une dalle, qui doit supporter un poids maximum.

M. Agraniou s'est également étonné du fait que le conseil administratif n'ait rien entrepris plus tôt.

- M. Kilcher rappelle que le verre a été remplacé, dans la mesure du stock disponible. Toutefois, le rythme soutenu des attaques, durant les deux étés précédents, a mené à un épuisement rapide des stocks. C'est pour cela que le conseil administratif propose aujourd'hui cette solution.

M. Kilcher estime également que la lecture du message que le conseil administratif s'est évertué à transmettre durant la séance de la commission parcs et promenades est relativement limitée. Le conseil administratif ne souhaite pas investir la totalité du montant, si les résultats ne sont pas au rendez-vous. C'est pour cela que les commissaires auront la possibilité de participer à une nouvelle séance de commission sur le sujet, si les résultats devaient être insatisfaisants. La commune est obligée de procéder aux modifications durant l'été, car il s'agit d'une période durant laquelle les incivilités augmentent.

M. Kilcher précise finalement que la commune engage des forces de police supplémentaires pour maintenir un certain niveau de sécurité sur la place les vendredis et les samedis, durant la nuit. Cela vise à rendre la place la plus attractive possible, pour l'ensemble des communiers.

M. Uehlinger explique que l'épaisseur de la dalle située entre le parking souterrain et la place est relativement faible et laisse peu de liberté.



De plus, il existe une problématique de pente. Si la hauteur était augmentée au centre de la place afin que la pente soit plus grande près des bâtiments, l'eau, en cas de fortes pluies, finirait dans les locaux des commerçants. Les pentes faibles permettent d'accumuler l'eau de pluie dans les rigoles d'évacuation d'eau.

La commune est aussi confrontée à une autre forme d'incivilité. Les petits mégots de cigarettes laissés sur la place finissent par boucher les rigoles. Il a fallu scier les grilles afin de pouvoir extraire les mégots facilement et ce, dans le but d'éviter que les commerçants ne soient inondés. La situation actuelle est telle qu'elle ne laisse pas beaucoup de liberté d'action au conseil administratif.

M. Uehlinger comprend que le manque d'alternative soit regrettable. Il est actuellement uniquement possible de choisir si une illumination de la place est souhaitée. Il ne sera pas possible de procéder de la même manière que sur la place du Molard, car il n'y a pas assez d'espace sous la place pour installer les circuits électriques. Il n'y a pas d'autres solutions que celle qui est présentée ce soir. M. de Oliveira et M. Fortuna ont passé de longues heures à étudier la question.

M. Agraniou apprécie le travail qui a été effectué. Il comprend la problématique de la dalle et a clairement dit qu'il ne souhaitait pas que soient érigés des pylônes. Il souligne ensuite que les verres ont été remplacés suite aux déprédations. Cependant, l'isolation des rails n'a pas été revue. M. Agraniou pense également qu'il aurait été possible de trouver un verre plus résistant, qui n'était pas nécessairement plus épais.

- M. Uehlinger répond que les cases sont verticales. La solution proposée ce soir vise justement à installer du verre plus résistant. Si cette solution n'est pas viable, il faudra probablement condamner la lumière.

la parole est passé à M. Noël pour la lecture de la délibération

place de Graveson  
mise en place de nouvelles bandes lumineuses au sol  
demande d'un crédit de CHF 185'000,-

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que lors de son réaménagement en 2015 la place de Graveson a été équipée d'un éclairage d'ambiance et de 4 caméras de contrôle situées aux angles des bâtiments bordant la place,
- attendu qu'il restait des zones d'ombre, l'éclairage de la place a été complété en 2017 par des bandes lumineuses au sol qui changent de couleur selon un programme défini,
- attendu que ces bandes lumineuses ont fait l'objet de déprédations sévères par vandalisme,



- afin de préserver l'attractivité esthétique des jeux de lumière dynamiques du concept d'origine, il est envisagé une phase de test par l'installation d'un nouveau type de luminaires au sol, plus résistant, pour une période d'une année avant le décider du changement complet ou la suppression définitive de cet aménagement,
- vu l'exposé des motifs du service technique communal,
- vu le préavis favorable de la commission des parcs, promenades lors de la séance du 27 mars 2018,
- vu le préavis favorable de la commission des finances lors de la séance du 26 avril 2018,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 26 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 185'000,- pour l'installation sur la place de Graveson d'un nouveau type de luminaires au sol, plus résistant, dont CHF 35'200,- pour une période d'essai d'une année avant de décider du changement complet ou la suppression définitive de cet aménagement
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 185'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront sous la rubrique n° 3420.330 du budget de fonctionnement de 2021 à 2030, si ce projet devait être abandonné le solde restant relatif à l'essai sera amorti en totalité l'année de l'abandon.

## 11 Réaménagement de la place de Moillesulaz

Constitution d'une servitude de superficie en faveur de la commune de Thônex grevant une partie du futur couvert de la place de Moillesulaz et cession gratuite à la commune dudit couvert avec prise en charge de l'entretien de l'entier de celui-ci. (DA-18-14).

M. le président précise que l'exposé des motifs a été légèrement adapté en termes de budget. Le complément a été distribué aux conseillers municipaux.

M. Philippe Decrey, conseiller administratif délégué à la circulation, estime que le dossier est complexe, notamment au niveau juridique. De plus, la commune subissait la pression de la Confédération, qui souhaitait signer rapidement la convention.



Deux documents ont été distribués aux conseillers municipaux. Le premier document comprend la rectification du montant correspond aux gros entretiens qui a suivi les discussions du bureau. Le montant de CHF 650'000.- a été remplacé par le montant CHF 700'000.-.

Le second document concerne l'impact financier de l'opération dans le budget de fonctionnement de l'année 2018. Le conseil administratif s'est entretenu avec la surveillance des communes afin de pouvoir donner aux conseillers municipaux des renseignements précis concernant l'opération.

M. Uehlinger précise que, dans le premier document, une phrase peut prêter à confusion. De 2020 à 2045 apparaîtront les CHF 6'813.- qui sont liés à l'entretien courant estimé et à l'éclairage annuel. Toutefois, en 2045, les CHF 700'000.- ne correspondront pas à des investissements. Seuls les CHF 100'000.- de la peinture repartiront pour 25 ans. C'est uniquement en 2070 que les CHF 700'000.- devront peut-être être investis. Le couvert a une validité de 50 ans, alors que celle de la peinture est de 25 ans.

Le Président informe que ce sujet n'a pas été discuté en commission.

aux votes

- l'entrée en matière est acceptée par 25 voix pour, soit l'unanimité.
- la discussion immédiate est acceptée par 25 pour, soit l'unanimité.

M. Singh informe que le groupe PLR a hésité à demander le renvoi en commission. Toutefois, au vu des compléments apportés, le groupe y renonce.

la discussion est ouverte

M. Germann fait une déclaration au nom du groupe VI-VE.

*Le groupe regrette que l'objet ne soit pas préalablement passé en commission des transports et des finances, même si un renvoi en commission aurait pu être voté. M. Germann estime qu'un tel renvoi aurait été illusoire à ce stade. Un passage préliminaire en commission aurait permis d'approfondir les discussions, notamment concernant la technique.*

*En effet, le lieu concerné est un carrefour de la mobilité entre les transports publics, la mobilité douce et les voitures. L'objet aurait donc demandé de plus amples discussions.*

*Il est toutefois vrai que la commune n'a probablement pas beaucoup de marge de manœuvre sur cet ouvrage, partagé avec le canton de Genève et la Confédération. Le futur rôle attribué à la commune, soit celui d'entretenir en partie l'ouvrage, apparaît limité.*

*Toutefois, l'acquisition d'un droit de superficie sur une partie du périmètre est une bonne chose. Il conviendra de profiter de cette prérogative pour tenter d'améliorer les transferts modaux sur le secteur entre les piétons, les TPG et les vélos, en ajoutant, dans la mesure du possible, des emplacements pour les vélos et les vélib's.*

*Le groupe VI-VE soutiendra donc les délibérations liées au projet.*

M. Decrey précise qu'un crédit pour l'aménagement des parkings à vélo et du mobilier urbain sera soumis à la commission de la circulation prochainement.





la parole est passé à M. Arpidone pour la lecture de la délibération

réaménagement de la place de Moillesulaz  
constitution d'une servitude de superficie en faveur de la commune de Thônex  
grevant la partie B du couvert de la place de Moillesulaz  
et cession gratuite à la commune dudit couvert avec prise en charge  
de l'entretien de l'entier du couvert

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu les projets de la Confédération et du Canton de Genève qui doivent être mis en œuvre pour le réaménagement de la place de Moillesulaz (TMOIL), autorisé suite à la procédure fédérale d'approbation des plans approuvée le 22 janvier 2016,
- vu le financement de ces deux projets par le Canton et la Confédération,
- vu les négociations conduites entre la Confédération et le Canton en vue de procéder à un réaménagement qui touchent de nombreuses parcelles constituant la place de Moillesulaz, appartenant respectivement à la Confédération (n°5532 et n°5535 – bâtiment douane), au Canton (n°5534 – domaine privé et n° DP 5722 – domaine public cantonal, rue de Genève) et à la commune de Thônex (n° dp 5724 et dp 5730 : domaine public communal, ch. du Foron),
- vu l'échange parcellaire de l'ordre de 706m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle n°5535 et de l'ordre de 704m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle n° DP 5722, qui doit intervenir entre le Canton et la Confédération pour permettre la réalisation du nouveau bâtiment de la douane tel que figuré sur le plan 2522-103-C établi ZS ingénieurs civil SA le 27 avril 2018,
- vu la démolition du bâtiment de la douane et du couvert existants prise en charge par le Canton,
- vu la construction d'un nouveau bâtiment de la douane sur la parcelle de 704m<sup>2</sup> qui sera cédée par le Canton à la Confédération,
- vu la construction d'un nouveau couvert formé de 2 parties, d'une surface totale de 1.777m<sup>2</sup> dont 460m<sup>2</sup> sont réalisés sur les parcelles appartenant à la Confédération (partie A, ci-après dénommé couvert A) et 1.317m<sup>2</sup> sont réalisées sur le domaine public cantonal (partie B, ci-après dénommé couvert B),
- vu l'intérêt pour la Commune, que la totalité des couverts A et B soit parfaitement entretenue et la volonté des entités publiques concernées que l'entretien soit réalisé par une seule desdites entités, soit par l'entité de proximité, c'est-à-dire la commune de Thônex,



- vu la volonté du Canton de transférer la propriété de ce couvert à la commune de Thônex pour la partie qui lui appartient (couvert B de 1.317m<sup>2</sup>) afin de clairement séparer les patrimoines, tout en restant propriétaire du sol où les trams vont circuler,
- vu les négociations menées entre la Confédération, le Canton et la Commune et lors desquelles le conseil administratif a relevé qu'il n'était pas envisageable que la Commune devienne propriétaire du couvert B, selon la volonté du Canton, sans la constitution d'une servitude de superficie,
- vu l'engagement du Canton d'octroyer au plus tard à la réception des travaux dudit couvert, prévue entre fin 2019 et 2020, une servitude de superficie à la Commune de Thônex grevant la parcelle n° DP 5722 et de céder gratuitement à la Commune de Thônex le couvert B réalisé aux frais du Canton, avec les garanties octroyées au maître d'ouvrage,
- vu l'engagement de la Confédération de prendre en charge les coûts d'entretien courant du couvert A et d'une partie du couvert B couvrant la route, soit une surface de l'ordre de 708m<sup>2</sup> et de rémunérer la Commune pour ce faire selon une répartition calculée au prorata de la dimension totale des couverts A et B (1.777m<sup>2</sup>),
- vu l'engagement de la Confédération de prendre en charge les coûts du gros entretien du couvert A (460m<sup>2</sup>) et du Canton de prendre en charge les coûts du gros entretien de la partie du couvert B couvrant la route (248 m<sup>2</sup>), soit une surface totale de 708m<sup>2</sup> et de rémunérer la Commune pour ce faire selon une répartition calculée au prorata de la dimension totale des couverts A et B (1.777m<sup>2</sup>),
- vu l'engagement de la Confédération de prendre en charge les coûts de consommation électrique et de maintenance de l'éclairage à concurrence de 50% des coûts liés à l'éclairage des couverts A et B,
- attendu que la Confédération, le Canton et la Commune ont élaboré une convention sous seing privé prévoyant les obligations de chacune des parties en lien avec cette opération, afin de ne pas retarder la réalisation des travaux du TMOIL, qui doit encore être finalisée, avant signature, avec la répartition des charges entre le Canton et la Confédération,
- attendu que le dossier de mutation et les plans de servitudes seront élaborés dans un second temps par un géomètre,
- attendu que les actes notariés pour les divisions-réunions-cessions et la constitution de la servitude de superficie seront élaborés par un notaire ultérieurement,
- attendu que les coûts relatifs au dossier de mutation, y compris le plan de servitude et aux actes notariés, sont pris en charge par le Canton,



- vu que les coûts annuels d'entretien de l'entier de la couverture ont été estimés par le Canton à CHF 8'000.-, étant précisé que 1069/1777<sup>ème</sup> des coûts sont à la charge de la Commune et que 708/1777<sup>ème</sup> de ces coûts seront refacturés à la Confédération pour les coûts d'entretien courant à sa charge,
- vu les frais annuels de consommation électrique estimés à CHF 800.- et ceux de maintenance de l'entretien de l'éclairage estimés à CHF 3'200.-, pris en charge par la Commune qui refacturera à la Confédération la moitié des coûts de consommation et de maintenance de l'éclairage sur la base de la facture annuelle des SIG;
- vu les coûts du gros entretien du couvert B calculés par le Canton, sur une durée de vie de 50 ans, comprenant un changement de couverture dont le coût est estimé à CHF 600'000.- HT, et la peinture de la structure après 25 ans estimée à CHF 100'000.-, étant précisé que 1069/1777<sup>ème</sup> des coûts sont à la charge de la Commune, que 460/1777<sup>ème</sup> de ces coûts seront refacturés à la Confédération pour les coûts d'entretien du couvert A et que 248/1777<sup>ème</sup> correspondant à la partie du couvert B surplombant la route, seront refacturés au Canton,
- vu le coût du renouvellement, à la fin de vie du couvert B, estimé à CHF 1'071'840.- (coût de la construction réalisée par le Canton en 2018-2020), les coûts de renouvellement du couvert A étant à charge de la Confédération,
- vu l'exposé des motifs,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 26 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'accepter la cession gratuite du couvert B qui sera construit par le Canton de Genève, à ses frais, sur la parcelle DP 5722 tel que figuré sur le plan n°2522-103-C du 27 avril 2018 qui devra encore faire l'objet d'un plan de géomètre à la suite de la mutation parcellaire à mettre en œuvre entre le Canton et la Confédération pour réaliser l'aménagement de la place de Moillesulaz sur la base de la procédure fédérale d'approbation des plans, approuvée le 22 janvier 2016 pour le TMOIL ; étant précisé que le numéro de parcelle pourrait être modifié avant la cession.
2. D'accepter la constitution d'une servitude de superficie par le Canton en faveur de la Commune de Thônex grevant la parcelle n° DP 5722, dont l'assiette doit correspondre au couvert B tel que figuré sur le plan n°2522-103-C du 27 avril 2018, avec charge pour elle d'entretien du couvert B, étant précisé que le numéro de parcelle et l'assiette de la servitude peuvent encore être modifiés, le plan du géomètre devant encore être élaboré.



3. D'accepter que la Commune prenne en charge les travaux d'entretien de la totalité des couverts A et B en refacturant à la Confédération sa part des frais d'entretien du couvert A et de la partie du couvert B surplombant la route, et la moitié des coûts de consommation électrique et de maintenance de l'éclairage, ainsi qu'en refacturant à la Confédération et au Canton leurs parts des frais du gros entretien, calculées sur la base des clés de répartition définies.
4. D'accepter d'inscrire chaque année au budget communal, les charges d'entretien des couverts A et B et les recettes liées à la partie des coûts prise en charge par la Confédération calculée sur la base des clés de répartition définies.
5. D'inscrire le couvert B au patrimoine administratif de la Commune pour CHF 1'100'000.-, avec comme contrepartie la comptabilisation d'un gain équivalent.
6. D'ouvrir au conseil administratif, dans les comptes de l'exercice 2018, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 1'100'000.- sur la rubrique comptable n°615.383 destiné à l'amortissement complémentaire de ce bien.
7. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier en raison de l'incorporation, à terme, de la parcelle au domaine public et donc l'utilité publique de toute cette opération.
8. De charger le conseil administratif de signer les actes nécessaires à cette opération

## 12 Projets de délibération

M. le président informe qu'aucun projet n'a été déposé dans le délai légal

## 13 Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe libéral-radical (PLR), ayant comme intitulé : « Baissons les prix lors des fêtes communales ». (MM-18-01)

M. Houman, signataire, donne lecture du projet de motion

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Les fêtes communales sont, pour les Thônésiennes et les Thônésiens de tout âge, des moments de convivialité très appréciés. Les élus libéraux-radicaux ont toujours pensé qu'il s'agissait de belles occasions pour renforcer la cohésion sociale de notre Commune et permettre l'ensemble des habitants de se retrouver. Les espaces de rencontre où toute la population se mélange se font effectivement de plus en plus rares.



A cet égard, nous saluons le travail effectué par la Commune et le Comité des fêtes et du jumelage. Afin de garantir au plus grand nombre, et notamment aux familles, de pouvoir participer aux fêtes communales sans grever leur budget, nous demandons toutefois que soit examinée la possibilité d'une baisse des prix lors de ces manifestations. N'oublions pas qu'il ne s'agit pas d'évènements à but lucratif et que, par conséquent, une politique de prix accessible à toutes et tous doit être privilégiée.

Pour la Fête des Ecoles en particulier, nous souhaiterions que les prix de vente des boissons non alcoolisées et éventuellement ceux de la nourriture puissent être diminués. Il est toujours triste de constater le nombre croissant de familles y venant avec leur propre pique-nique car consommer sur place leur coûterait trop cher. Il s'agirait d'un joli coup de pouce en direction des familles thônésiennes. Bien évidemment, les associations qui participent aux Promotions verraient leurs recettes diminuer. Or, c'est un bon moyen pour elles de financer leurs activités tout au long de l'année. Nous proposons donc que la Commission de la culture, des loisirs et du jumelage examine les différentes possibilités qui permettraient de proposer des prix plus bas pour les Thônésiens tout en compensant les éventuelles baisses de recettes des associations. Ainsi, aussi bien nos communiens que les associations thônésiennes seront gagnants !

Les élus libéraux-radicaux vous encouragent donc vivement à soutenir cette motion pour renforcer encore davantage l'attractivité de nos fêtes communales en veillant à ce que tous nos communiens puissent en profiter.

Au nom du groupe libéral-radical :  
M. Edouard Houman et M. Marcel Constantin

texte de la motion

projet de motion déposée par le PLR, intitulée :  
«Baissons les prix lors des fêtes communales»

considérants

- le succès rencontré par les fêtes communales organisées par la Commune et par le Comité des fêtes et du jumelage,
- la nécessité de permettre à toutes et tous d'y prendre part,
- le rôle que jouent les fêtes communales dans le renforcement de la cohésion sociale à Thônex,
- le nombre important de familles participant aux fêtes communales,
- l'importance des recettes de la Fête des Ecoles pour les associations y tenant des stands,
- sur proposition du groupe libéral-radical,

le conseil municipal

i n v i t e  
la commission de la culture, loisirs, jumelage



A étudier :

1. Une politique de prix lors des fêtes organisées par la commune et par le comité des fêtes et du jumelage qui permette à tous nos communiens de pouvoir y participer.
2. Les moyens de réduire sensiblement le prix des boissons non alcoolisées et éventuellement ceux des repas vendus à la fête des écoles.
3. Un éventuel dédommagement des associations communales tenant un stand à la fête des écoles pour qu'elles ne soient pas pénalisées par la baisse des prix.
4. L'impact des mesures proposées sur le budget communal.
5. Et de transmettre ses recommandations au conseil administratif et au comité des fêtes et du jumelage pour qu'elles soient mises en application dès l'année 2019.

la discussion est ouverte

M. Houman précise que la motion ne vise pas à péjorer les associations. Le but est que l'opération soit neutre pour toutes les associations qui tiennent un stand. La solution n'est pas donnée par la motion et devra être discutée en commission.

M. Decrey rappelle qu'aujourd'hui, les associations travaillent lors des manifestations. Il y a quelques années, il n'était plus possible de trouver des personnes ou des associations pour animer des stands aux fêtes communales. La formule actuelle a donc été mise en place. Il a fallu motiver les associations à se déplacer. Pour ce faire, la commune met l'infrastructure en place, gratuitement. Les associations ne paient rien mais ont l'obligation de tenir une buvette. La commune leur vend les produits au prix coûtant. Les associations ont également l'obligation de prévoir de la nourriture. Concernant cet aspect, elles sont totalement libres et peuvent pratiquer le prix qu'elles souhaitent. Les bénéfiques vont aux associations. M. Decrey a bien compris qu'il ne s'agissait pas de pénaliser les associations. Toutefois, il faudra donc que la commune indemnise les associations.

M. Decrey ne s'étend pas sur la manière d'indemniser les associations, puisque chacun a sa manière de fonctionner. Il souligne simplement que le bénéfice est important pour les associations. Il est possible de voir, lors des Assemblées générales des associations, que les bénéfices générés lors des fêtes communales sont très utiles et permettent de mener à bien certaines activités associatives. Si la commune allait dans le sens de la motion et devait indemniser lesdites associations.

M. Decrey espère qu'un montant serait voté dans ce sens et que les conseillers municipaux ne parleront pas de faire des économies. M. Decrey précise que l'association Résidence Apollo sera désormais présente lors des fêtes communales.



M. Knörr remercie M. Decrey et M. Houman. Un débat devra avoir lieu, en commission. Il lit ensuite la prise de position du groupe UDC.

*C'est avec une certaine ironie teintée de dérisions que nous avons pris connaissance de cette motion. D'emblée, nous tenons à rassurer ses auteurs : elle toutes nos faveurs. Vous avez eu la perspicacité de soulever un problème que nous ne saurions contester.*

*Toutefois, il est amusant de relever son paradoxe. Cette motion est portée par un horizon politique adepte d'un libéralisme débridé mais elle propose un « contrôle des prix » dans le plus pur style « économie d'Etat ». Un peu comme si, sur l'autoroute, Marx nous doublait au volant d'une Ferrari !*

*Mais comment l'UDC pourrait-elle résister à une proposition qui demande de favoriser ses communiers et de privilégier ses habitants, ses ressortissants, ses citoyens ? Ne s'agit-il pas là du fondement de tout Etat ? Sur le plan cantonal, ce genre d'idées s'appelle : « la préférence cantonale ».*

*Certes, vous allez pousser des cris d'orfraie jurant les grands dieux que votre motion pas une ode aux idées UDC, que nous dénaturons complètement votre volonté de bien faire, que par Thônésiens vous entendiez l'ensemble des habitants de la planète encore, pour quelque temps, bleue et vous nous accuserez d'être hors sujet.*

*Votre motion, avec notre soutien, va, nous l'espérons, être envoyée en commission. A terme, la baisse de prix sera certainement proposée pour tous les participants, quel que soit leur lieu de résidence.*

*Il n'empêche que, tant dans votre exposé des motifs que dans vos invites, vous ne citez que les Thônésiens, écartant l'éventualité d'une baisse de prix pour l'ensemble des participants.*

M. Stark aimerait réagir à l'intervention de M. Decrey, concernant l'indemnisation des associations. Selon M. Stark, cet aspect n'est pas le seul qui ressort de la motion. Il pourrait s'agir pour la commune de s'acquitter d'une partie du prix d'achat des boissons au fournisseur. Cela serait plus simple. En effet, les associations qui achèteraient les produits paieraient un montant inférieur. La commune n'indemniserait donc pas les associations, qui devront se débrouiller pour faire du bénéfice.

M. Noël informe que sa position est partiellement le reflet de celle de son groupe. Il souhaite également faire part de certaines de ses interrogations personnelles. M. Knörr a dit précédemment que la motion aurait pu émaner du groupe UDC. M. Noël estime que la motion aurait également pu émaner du groupe GS, puisqu'elle concerne une baisse des prix, démontre une préoccupation pour les communiers qui ont moins de moyens et vise à subventionner les associations. M. Noël pense qu'il est bon qu'un débat sur le fond aille lieu en commission. Le groupe GS votera dans ce sens.

M. Noël se demande cependant si la motion sera réellement efficace. En effet, certaines personnes viennent aux fêtes communales avec leur propre nourriture, car elles ne peuvent acheter les produits vendus sur place. M. Noël doute qu'une diminution des prix permette à ces personnes de devenir plus citoyennes, malgré leurs difficultés économiques.



De plus, M. Noël relève qu'il faudra subventionner de manière non négligeable les associations pour que ces dernières tiennent un stand, sans rien gagner, ou presque. Cela rejoint les propos de M. Decrey. Finalement, M. Noël se demande si le coup de pouce aux Thônésiens proposé dans cette motion n'est pas un simple coup de pub pour les motionnaires.

M. Zaugg a pris connaissance de la motion. Il s'adresse ensuite directement à M. Houman. Il y a quelques temps s'est déroulée la manifestation Thôn'Estival. Le Parlement des Jeunes et l'association Thônex-Sud y ont tenu des stands. Les prix étaient abordables et la manifestation gratuite pour la plupart des communiers. Malgré cela, la manifestation a attiré peu de monde et s'est éteinte. De plus, certaines personnes ont également amené leur propre nourriture. La motion est louable et M. Zaugg votera le renvoi en commission. Il pense qu'il serait intéressant que M. Decrey aille démarcher des associations pour les futures auditions qui se dérouleront en commission.

M. Calame relève que tous les groupes semblent vouloir revendiquer la paternité de la motion. Dès lors, il informe, au nom du comité des fêtes, que les prix ont déjà été baissés avant le dépôt de la motion du groupe PLR.

M. Houman est ravi de constater que le PLR joue son rôle de premier parti communal et a comme préoccupation le bien des communiers. En effet, aussi bien la gauche que l'UDC semblent se réunir autour du PLR. Cela réjouit M. Houman car le but du PLR est de réunir le plus grand nombre et celui-ci semble atteint. La motion vise à aider concrètement les Thônésiens. Il ne s'agit pas d'un coup de pub. D'ailleurs, la motion ne permettra pas de faire diminuer les charges des Thônésiens de façon massive. Toutefois, la nourriture des stands sera accessible au plus grand nombre et permettra aux communiers de faire plaisir aux enfants.

Concernant les finances communales, le but n'est pas d'ouvrir les vannes et d'arroser les associations de dizaines de milliers de francs. La somme ne sera pas très importante. Il doit être possible d'indemniser l'ensemble des associations avec quelques milliers de francs seulement. M. Houman a durant longtemps tenu la caisse du stand du Parlement des Jeunes. Il est donc au courant de la manière de fonctionner des stands et est courant que le bénéfice à la clé est une incitation forte pour les associations. M. Houman sera sensible à ce dernier élément lorsque la motion sera discutée en commission culture, loisirs et jumelage. Concernant Thôn'Estival, M. Houman ne souhaite pas entrer dans un débat. L'arrêt de la manifestation n'a cependant rien à voir avec les prix proposés. Un match de football de l'équipe de Suisse se déroulait au même moment. De plus, la manifestation avait lieu à l'intérieur, ce qui a aussi pu décourager certaines personnes.

Mme Gregori n'est pas opposée à la motion. Toutefois, elle pense que les familles, composées de plusieurs enfants, continueront à amener leurs piqueniques.

M. le président propose de passer au vote pour le renvoi en commission.

au vote la motion est acceptée par 25 voix pour et 1 abstention





14 Propositions du conseil administratif

le conseil administratif a réparti ses fonctions pour 2018-2019 comme suit :

M. Pascal Uehlinger, maire  
M. Philippe Decrey, conseiller administratif  
M. Marc Kilcher, membre

15 Questions écrites :

M. Philippe Decrey, conseiller administratif, donne lecture de la réponse à la question écrite déposée par :

15.1 M. Philippe Calame, concernant le stationnement des vélos à l'arrêt TPG de la place Graveson

L'auteur de la question relève à juste titre le manque de places officielles pour le parcage des vélos à proximité de l'arrêt TPG de la place de Graveson.

Ainsi, de nombreux cyclistes attachent leurs vélos sur la barrière fixée le long du quai du tramway, ce qui, au vu de la faible largeur du quai et de la fréquentation, présente un réel danger pour l'ensemble des usagers et rend par la même occasion un entretien des équipements difficile.

Conscient de cette situation, le Conseil administratif a résolu le problème en accord avec l'Etat de Genève, propriétaire du domaine concerné, et décidé d'installer des supports à vélos au droit du trottoir élargi situé face à la boulangerie Pouly, comme suggéré dans cette interpellation.

En effet, suite à différents échanges fructueux avec les différents services cantonaux, la Commune a déposé en début d'année une demande d'autorisation de construire qui bénéficie déjà d'un préavis favorable de la part de l'ensemble des services concernés, et qui sera délivrée d'ici peu.

Les supports à vélos sont d'ores et déjà commandés et pourront être installés très prochainement.

Le choix du support s'est porté sur le modèle affiché ci-dessous, censé offrir plus de capacité que les épingles traditionnelles, tout en répondant aux caractéristiques esthétiques d'un lieu aussi fréquenté.

Des panneaux spécifiques seront ensuite installés sur la barrière le long du quai de tramway afin de signaler l'interdiction de parcage de vélos, et garantir une meilleure sécurité des usagers.

M. Calame remercie le Conseiller administratif d'avoir anticipé sa demande concernant l'autorisation de construire.



puis, il est donné lecture de la question de :

- 15.2 Mme Heidi Tercier, concernant les ralentisseurs qui ont été supprimés au chemin des Deux-Commune.

Bien que le chemin des Deux-Communes soit en zone 20km/h, nombreux sont les automobilistes et les motards qui ne savent ni lire le panneau indicateur au début du chemin, ni l'inscription par terre.

Ces derniers roulent souvent à vive allure dans ce chemin et ils n'ont aucun égard pour les enfants qui y jouent (surtout avec l'été qui arrive) et les piétons.

Question:

- 1) Avant d'avoir un sérieux accident, est-ce que le conseil administratif pourrait étudier la possibilité de remettre le gendarme couché au niveau du 27, chemin des Deux-Communes que la commune a enlevé, il y a quelques temps pour une raison qui m'est inconnue ?

- 15.3 M. Ashwani Singh, concernant la circulation relative au chantier des Communaux d'Ambilly

Une circulaire datée du 3 mai 2018 concernant le démarrage du chantier des Communaux d'Ambilly a été distribuée aux « riverains des Communaux d'Ambilly ». Elle mentionne notamment les mesures d'accompagnement, dont la limitation du transport des matériaux et la mise en place d'une communication régulière.

N'étant pas considéré comme riverain direct, j'en ai pris connaissance par les réseaux sociaux. J'ai ensuite consulté le dossier sur les Communaux d'Ambilly, disponible sur le site internet de la commune, riche en informations pour lesquelles je remercie le conseil administratif et le service technique. J'ai notamment relevé avec satisfaction que les matériaux lourds seraient, dans la mesure du possible, traités et utilisés sur place.

J'ai néanmoins quelques questions auxquelles je n'ai pas trouvé réponses.

Questions :

- 1) Quel est le périmètre géographique des destinataires de cette circulaire, considérés comme impactés par les travaux ?
- 2) Quel est le plan de circulation qui a été défini pour les engins de chantier, ainsi que pour l'acheminement et l'évacuation des matériaux et des équipements à travers la commune et ceci pour la durée des travaux, nonobstant le traitement sur place, dans la mesure du possible, et la minimisation du transport évoquée plus haut ?



- 3) Pour les engins de chantier ainsi que pour la part des transports des matériaux lourds et des autres équipements qui restera malgré tout nécessaire, sait-on déjà si le trafic passera principalement par la route de Jussy, depuis le nord, par la route de Veyrier et l'avenue de Thônex, depuis le sud, par la douane de Thônex-Vallard, par la route d'Ambilly, depuis l'est, ou encore par la route de Malagnou ou la rue de Genève, depuis l'ouest ?
- 4) Ce plan de circulation a-t-il été discuté avec les associations de quartier et les riverains considérés comme étant concernés ou est-il prévu qu'il le soit ?

## 16 Propositions individuelles et questions

### 16.1 Remerciements au conseil administratif et au personnel communal

M. Knörr rappelle qu'une campagne électorale vient de se terminer. Au cours de cette campagne, le groupe UDC a sollicité l'administration de la commune pour obtenir le prêt de bancs, de tentes et a demandé à pouvoir utiliser la place de Graveson, ce qui lui a été accordé facilement. Cela peut paraître naturel mais la situation n'est pas la même dans toutes les communes. M. Knörr remercie donc le conseil administratif pour ce geste. Il remercie également le personnel communal pour sa disponibilité. En effet, les activités politiques leur ont demandé un surcroît d'efforts et pouvaient représenter une perte de temps, par rapport à leur travail habituel.

### 16.2 Fête des 50 ans de l'école Adrien-Jeandin

M. Singh a appris que le vendredi 25 mai 2018 se déroulera la fête des 50 ans de l'école Adrien-Jeandin. Il demande si la fête est limitée aux élèves et aux parents ou s'il s'agit d'une fête populaire, communale.

M. Kilcher répond que la fête est principalement dédiée aux anciens élèves, aux élèves actuels et à leurs parents. Bien entendu, l'exécutif y sera représenté. M. Kilcher précise que l'initiative revient à la direction de l'école et à l'ensemble des enseignants. Il ne s'agit pas d'une fête communale, qui a vocation à être ouverte à l'ensemble des communiers. Certains conseillers municipaux ont sûrement fréquenté l'école Adrien-Jeandin et sont donc conviés à la fête, à ce titre-là.

### 16.3 Agrandissement de trottoir et marquage au sol

M. Zaugg s'est aperçu qu'au chemin du Bois-des-Arts, au chemin du Curé-Desclouds et à la route Blanche, un agrandissement a été effectué sur le trottoir des transports publics. Le marquage pour les personnes à mobilité réduite ou malvoyante a également été réalisé. M. Zaugg avait formulé ces demandes depuis longtemps et tient à remercier le conseiller administratif, l'entreprise et le département de la circulation pour l'agrandissement qui est salutaire pour les personnes à mobilité réduite et pour les poussettes.



#### 16.4 10 km de Nordic Walking

M. Avidgor informe qu'une équipe constituée de conseillers municipaux de la commune de Thônex a participé aux 10 km de Nordic Walking organisés dans le cadre du Marathon de Genève. L'équipe était composée de M. Zaugg, Mme Tercier, Mme Bersier et M. Avidgor, doyen du conseil. M. Avidgor regrette qu'aucun jeune n'ait rejoint l'équipe.

M. le président félicite tous les membres de l'équipe. Il félicite également les jeunes qui se sont engagés au tournoi des élus du Genève-Servette Hockey Club.

#### 16.5 Fontaines à eau potable

M. Noël rapporte une question qui lui a été adressée et à laquelle il n'a pas pu répondre directement. La question concerne les fontaines communales. Il est indiqué sur certaines fontaines que l'eau est potable. Sur d'autres, il est écrit que l'eau est non-potable. Certaines fontaines sont dépourvues d'inscription. M. Noël demande si ces dernières sont assimilables aux fontaines à eau potable.

- M. Kilcher répond que la question des fontaines avait été abordée avec certains commissaires lors de la gestion de la pétition concernant le parc des Marronniers.

Actuellement, les fontaines nouvellement mises en place doivent être dotées d'un système adapté, qui a un certain coût. Le nombre de fontaines à eau potable nouvellement installées, parce que les exigences en termes d'hygiène sont très importantes, se font plus rares. Il n'y a pas de nouvelles fontaines à eau potable sur la commune. Un dossier est cependant en cours au sein de la commission parcs et promenades.

M. Kilcher précise que la nouvelle réglementation n'a pas d'effet rétroactif. Dès lors, s'il est indiqué que l'eau est potable, c'est le cas. S'il n'est rien indiqué, ce n'est probablement pas le cas et l'eau doit être considérée comme non potable.

#### 16.6 Journée en faveur des enfants malades

Mme Giacobino sait que le mois de juin est chargé. Toutefois, le 2 juin 2018, au Centre Sportif Sous-Moulin, les Polices municipales cantonales organisent des tournois de volley-ball et de football, dans le cadre de leur Journée en faveur des enfants malades. Il s'agit d'un partenariat avec Hôpi'Clowns et Enfants-Bonheur. Beaucoup de bénévoles se trouveront sur place. Mme Giacobino trouverait bénéfique que des conseillers municipaux se déplacent pour apporter leur soutien aux deux associations.



### 16.7 Accès à divers chemin relatifs au chantier des Communaux d'Ambilly

M. Knörr souhaite revenir sur la problématique abordée dans la question écrite de M. Singh. M. Knörr a reçu, pour son malheur, la missive dont il est question. Il est inscrit dans cette lettre que le cheminement existant sur les lieux sera libre d'accès, jusqu'en septembre pour le chemin de Chantemerle et jusqu'en juillet pour le chemin Plein-Sud. M. Knörr rappelle que des comuniers habitent lesdites rues. Ceux-ci souhaitent savoir s'ils pourront toujours rentrer chez eux après les dates avancées.

- M. Uehlinger répond que l'entrée sur le chantier se fera par le chemin de Chantemerle. Ensuite, l'accès sera sur le fondement du barreau routier.

M. Calame pense que le texte signifie que l'accès à la parcelle des Communaux d'Ambilly par les chemins précités ne sera plus possible aux dates susmentionnées. Actuellement, un passage piéton, se trouvant autour chemin Plein-sud, permet de se rendre à l'école du Pont-Bochet. Celui-ci n'existera plus pour la durée des travaux. Le chemin qui traverse le domaine et qui va du chemin de Chantemerle à Bel-Air sera également fermé.

- M. Uehlinger précise qu'il n'y aura pas d'accès pour les véhicules. Un cheminement pour les piétons sera tracé pour accéder à l'école du Pont-Bochet, sur le site du chantier.

### 16.8 Urban Training

Mme Bersier rappelle que le concept de l'Urban Training est proposé sur la commune. Les séances se déroulent tous les mercredis à 18h30, jusqu'à la fin du mois de septembre.

### 16.9 Horaire de la Commémoration de la libération du canton de Genève

M. Stark demande si l'administration peut fournir aux conseillers municipaux l'horaire exact de la Commémoration de la libération du canton de Genève, qui se déroulera le 1<sup>er</sup> juin 2018.

- M. Decrey répond que le conseil administratif n'a pas encore reçu l'horaire. L'information sera transmise quand tel sera le cas.

## 17 Renouvellement du bureau du conseil municipal pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2019. (DM-18-\*)

### 17.1 Élection du nouveau président (VI-VE) :

Président 2018-2019

M. Philippe Noël  
présenté par M. Germann



M. Adrien Rufener président sortant, donne lecture de son discours avant de passer la parole à M. Philippe Noël

*L'année dernière, vous avez décidé de m'élire à la Présidence de ce Conseil. Aujourd'hui, j'achève mon mandat avec le sentiment du devoir accompli.*

*Il ne s'agissait pas tant pour moi de me démarquer en étant le Président de la période la plus dépendante de l'histoire de la commune, mais plutôt de tester une manière différente d'occuper cette fonction. A la fois en tant qu'indépendant dans une ville qui ne connaît que les partis, représentant du monde associatif mais également des moins de 30 ans, trop peu présents en politique.*

*J'espère avoir démontré au cours de cette année que les profils atypiques peuvent aussi incarner la fonction de Président.*

*A ce titre, je remercie grandement ma famille politique d'adoption, qui m'a toujours soutenu et a valorisé l'atypisme de mon parcours. Cet esprit d'ouverture et d'audace doit être salué.*

*Mes engagements associatifs m'ont permis de prendre conscience des difficultés qui surviennent parfois dans les échanges avec les autorités. Faire le lien entre les mondes associatifs et politiques est pourtant essentiel.*

*Je vais prendre pour exemple le fait que la jeunesse est non seulement peu présente en politique, mais également peu consultée. Récemment, le Grand Conseil genevois a, contre l'avis des associations représentatives de la jeunesse, refusé toutes les mesures visant à favoriser ce lien nécessaire entre jeunesse et autorités, comme un Conseil des jeunes ou un délégué jeunesse. Pourtant, si elle y est encouragée, la société civile devient une force de proposition.*

*A l'échelle communale, c'est à nous qu'échoit la responsabilité d'entamer le dialogue et préserver cette relation de proximité que nous entretenons avec les citoyens.*

*Ainsi, il est important de consulter la population pour que le développement de notre ville soit harmonieux et que nos concitoyens y adhèrent. Par exemple, la démarche participative liée à la révision du plan directeur communal est un bel exemple de valorisation de la participation citoyenne : il faut poursuivre et développer ce modèle de fonctionnement.*

*Les autorités communales peuvent améliorer leur rapport à la population. Pour cela, il est essentiel que le Conseil municipal et le Conseil administratif veillent à consulter la population aussi souvent que nécessaire, mais aussi qu'ils la représentent dans la mesure de sa diversité.*



*Jeune, hors partis et issu du monde associatif, j'espère avoir contribué à diversifier le rôle symbolique du président de ce Conseil. J'espère également qu'à l'avenir, le Conseil administratif sera composé de profils autres que des hommes, issus de professions libérales et d'une unique famille politique.*

*Je terminerai ce discours par le plus important : mes remerciements vont à M. Philippe Guex, Secrétaire général, et à Mme Véronique Psarofaghis, secrétaire du Conseil municipal, qui m'ont grandement accompagné durant toute l'année et qui facilitent au quotidien la gestion des dossiers de notre Conseil.*

*En vous remerciant une fois de plus pour votre confiance, je quitte ma place pour la laisser à M. Philippe Noël. Je lui souhaite d'emblée bien du plaisir dans cette fonction et je me réjouis qu'il assume à nouveau cette charge honorifique.*

#### 17.2 Allocution du nouveau président

Avant de passer à l'élection du bureau, M. Philippe Noël, président élu donne lecture de son discours

*Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs Conseillers municipaux,  
Cher(e)s collègues,  
Monsieur le Maire,  
Messieurs les Conseillers administratifs,  
Mesdames et Messieurs les membres du public,*

*Tout d'abord – pour commencer cette brève allocution – je voudrais vous dire que je me sens honoré par cette marque de confiance que vous avez montré à mon égard et à l'égard de mon groupe, en m'élisant à la Présidence de notre Conseil municipal.*

*Ce soir, je souhaite vous dire que je compte jouer mon rôle de Président avec modestie et sérieux, en étant d'abord au service de la collectivité, de notre commune et de notre Conseil. Je conçois ma mission avec le souci d'œuvrer au bon fonctionnement de notre démocratie locale, en contribuant au respect des points de vue, à l'écoute, à la bonne entente, ainsi qu'à la construction de consensus lorsque c'est possible. Ceux qui me connaissent savent que je privilégie toujours la recherche de solutions plutôt que la confrontation.*

*Dans ma vie, j'ai pu éprouver – en étant confronté à des pays et des sociétés en guerre – toute la valeur des institutions démocratiques dont nous bénéficions ici en Suisse. Certains savent que j'ai travaillé à l'étranger dans le cadre du Comité International de la Croix- Rouge. C'était il y a une vingtaine d'année et je peux mesurer le privilège que nous avons de vivre dans un cadre globalement sûr. Cela nous donne aussi des responsabilités particulières ; comme comprendre que le monde souffre de grands déséquilibres et que nous devons travailler – modestement – à les réduire et non à les aggraver.*



*C'est ce que disent les Objectifs du Développement Durable, cette charte internationale qui a été adoptée en 2015 pour tenter de donner une vraie chance à la planète et à l'humanité.*

*Que ce soit dans la recherche de rapports commerciaux plus équitables, dans la promotion de la paix et de la démocratie ou dans l'accueil en Suisse d'une petite partie des réfugiés qui fuient des situations infernales à travers le monde. A ce propos, il ne s'agit pas de brandir et de répéter inlassablement comme une excuse la phrase « nous ne pouvons pas accueillir toute la misère du monde », mais simplement apporter notre petite – mais juste – contribution. « De faire notre part » comme dirait Pierre Rabhi, le célèbre paysan-philosophe, un des pères de l'agroécologie, défenseur de la biodiversité et de l'humain.*

*A notre petite échelle thônésienne, nous faisons partie d'un grand tout : notre planète. Il y a des années, j'ai appris qu'il fallait « penser globalement mais agir localement » pour pouvoir être efficace. A notre échelle, Thônex a de multiples défis à gérer ; que ce soit en termes de mobilité, de politique énergétique, économique, culturelle, environnementale, comme en termes de cohésion sociale et de vivre ensemble. Je voudrais vous dire que c'est à nous tous : élus politiques, mais aussi citoyens et habitants, tous communiens, de veiller sur le Thônex d'aujourd'hui et de préparer celui de demain.*

*Permettez-moi, pour terminer, de rendre hommage au Président sortant pour son entregent, sa bienveillance et sa maîtrise des débats durant cette année. Ce qui prouve encore une fois que la valeur n'attend pas le nombre des années. J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec toi, Adrien.*

*Je voudrais aussi saluer les membres du Bureau dans leur ensemble et leur dire que je compte sur eux pour que nous puissions former une équipe, efficace et attentive à la qualité du travail de notre Conseil.*

*Vive Thônex, vive Genève,  
Mais aussi vive notre région,  
Et plus encore, que vive la planète et que vivent ses habitants !*

### 17.3 Élection des membres du bureau du conseil municipal :

1 <sup>ère</sup> vice-président :	M. Bruno Da Silva (PDC)
2 <sup>ème</sup> vice-président :	M. Richard Stark (UDC)
3 <sup>ème</sup> vice-président :	M. Alain Nicolet (PLR)
secrétaire :	M. Philippe Guex
1 <sup>ère</sup> vice-secrétaire :	Mme Katia Gregori (MCG)
2 <sup>er</sup> vice-secrétaire :	M. Joseph Camuglia (GS)





M. le président lève la séance à 22h30 et invite les membres du conseil municipal ainsi que le public à venir prendre le verre de l'amitié à la salle Louis-Valencien.

Le président

Le secrétaire

M. Adrien Rufener

M. Philippe Guex

Thônex, le 6 juin 2018 – procès-verbal-emh